

# DANS LES ECOLES MATERNELLES

Le  
milieu  
aidant



J'ai reçu à plusieurs reprises depuis le début de l'année scolaire des lettres d'institutrices maternelles désirant faire démarrer leurs classes en Techniques Freinet et ne voyant guère par quel bout commencer. Et je me suis rendue compte en essayant de répondre le plus précisément possible, de l'importance du matériel, de l'installation de la classe et de l'organisation du travail des enfants, surtout en écoles de ville ou de gros bourg à effectif chargé. J'ai donc repris le cahier circulant des Maternelles où 10 écoles ont consigné leurs observations et je vais essayer d'en donner un compte rendu aussi fidèle que possible. Ainsi la Commission aura participé au travail de *L'Éducateur* et aidé les débutantes à démarrer en Techniques Freinet.

Le premier problème à poser et à résoudre est celui du matériel :

*Quel est le matériel indispensable pour démarrer en Techniques Freinet ?*

D'abord l'imprimerie :

Je crois que le plus commode est de monter la presse sur une table assez grande mais étroite pour recevoir tout le matériel d'imprimerie.

Et le limographe :

Pour la reproduction des dessins et des histoires plus longues que le texte journalier. Pour le limographe une petite table suffira dans le tiroir de laquelle on pourra mettre les encres, chiffons. Ne pas oublier de fixer le limographe à l'aide de vis. On peut aussi le fixer sur la table d'imprimerie.

Prévoir soit dans une armoire, soit dans des casiers proches de la table d'imprimerie les papiers et cartons à imprimer, les encres, la bouteille d'essence, le couvercle de boîte, la petite brosse et les chiffons pour le nettoyage de la presse, les agrafes et l'agrafeuse pour les journaux scolaires, les plaques de lino.

A moins d'avoir de très grandes classes, le mieux est d'installer cette table d'imprimerie le long d'un mur pour qu'elle tienne le moins de place possible.

2° Les ateliers de peinture, modelage, travaux manuels et d'expression :

a) Dans un local assez grand ils seront installés tout autour de la classe à l'aide de grandes tables plates ou à défaut de planches et de tréteaux.

b) Dans les locaux trop petits il faudra se contenter des tables des enfants groupées pendant l'après midi pour former des grandes tables.

Pour la peinture : Acheter des sachets de poudre CEL, une vingtaine de verres à ventouse et trouver des boîtes de carton ou de bois divisées en compartiments (dans chaque compartiment on mettra 1 pot).

On pourra aisément ranger les boîtes dans les casiers ou les armoires et les sortir au moment du dessin ou les laisser en permanence sur les tables dans le premier cas.

Les pinceaux (de plusieurs dimensions, gros et moyens) seront lavés chaque soir et mis à sécher debout dans des boîtes ou des verres.

Pour les écoles riches on pourra avoir des chevalets à dessin soit sur pieds, soit à poser sur les tables et doubles, 2 enfants pouvant y travailler à la fois.

Des tableaux muraux accrochés très bas, à hauteur des enfants, sous les fenêtres par exemple, pourront être utilisés pour la peinture à grande échelle. Dans ce cas, disposer la table à peinture tout près d'eux, les boîtes à peinture serviront pour tous les dessins. J'oubliais de dire que le plus simple est de prévoir 1 pinceau par pot de couleur. Le matériel étant collectif, 8 à 10 enfants utiliseront la même boîte à peinture.

Sur le rebord des fenêtres ou à proximité des tableaux muraux disposer des boîtes de craie pour que les enfants puissent dessiner librement à grande échelle.

Pour le modelage : La pâte à modeler et l'argile peuvent être employées.

Pour l'argile prévoir un bac ou une cuvette dans laquelle l'argile sera maintenue humide avec un chiffon mouillé et des planches à modeler qui trouveront place sous des casiers ou au bas d'une armoire à proximité de la table à argile. Prévoir également des toiles cirées ou balatum pour protéger les tables et des vieux tabliers pour protéger les neufs.

Pour les autres travaux manuels (couture, découpage, vitraux, décoration d'assiettes, plâtre, filicoupeur, tissage) le matériel pourra être rangé soit dans des casiers, soit dans une armoire où les enfants pourront puiser.

On trouvera également dans les casiers ou armoires des papiers à dessin à peintures, de l'encre de Chine, de la colle, du texticroche, des outils (marteau, pinces), des ciseaux, des fils, des aiguilles, des tissus, du raphia, de la rabane, des métiers à tisser très rudimentaires, les réserves de crayons, stylos à billes, pinceaux, enduialo, vernis, plaques d'isolore, assiettes de papier, ou biscuits, etc.

3° Plusieurs classes maternelles Freinet ont installé des tables de calcul, mesures avec balance, poids, caisses ou sacs de marrons, bouteilles, boîtes, sciures, boîtes pour les transvasements, etc. Un tarif postal pour l'expédition des lettres aux correspondants, des timbres.

4° Le bac à sable et le bac à eau chez les petits (avec le petit balai et le ramasse poussières pour nettoyer).

5° Le coin des activités ménagères : Nous fêtons

les anniversaires des enfants : nous avons donc installé dans les casiers contre le mur et au niveau des enfants tout ce qu'il faut pour :

*Mettre la table* : nappes, bols, assiettes, serviettes à thé, boîte à sucre, boîte à gâteaux, boîte à bougies, soucoupes avec supports de bougies.

*Faire le cacao* : réchaud électrique, bol, cuiller, paquet de cacao, casserole, et sur une table contre le mur ce qu'il faut pour *faire la lessive* des serviettes : cuvettes, savon, fer à repasser, couverture à repasser.

Le lavabo est tout près. Dans un coin de la classe des fils de nylon tendus entre l'armoire et le mur forment un séchoir permanent. Ce coin s'enrichit du lit et de la voiture de la poupée, des ours, des baigneurs et de leur trousseau.

6° *La table d'observation* où seront déposés les apports journaliers des enfants, les colis des correspondants, l'aquarium, le vivarium, les cultures de plantes en pots (oignons de fleurs, etc.). Le long des murs des fils de nylon tendus permettront d'épingler avec des épingles à linge en nylon les dessins ou les albums soit de la classe, soit des correspondants.

7° *Les journaux scolaires*, albums enfantins, etc., seront rangés dans des casiers à portée des enfants.

8° *Les casiers individuels* serviront aux enfants à ranger leurs livres de vie, cahiers, travaux en cours, dessins, etc.

9° *Si les tables individuelles ont un tiroir*, il sera très pratique d'y ranger son crayon noir, son stylo à bille et sa chemise de dessin.

10° On pourra se servir d'un *paravent* ou d'un *tableau mobile* ou, si on est riche, d'un vrai *castelet* pour les *marionnettes*, le théâtre d'ombres, et pour le théâtre libre on déménagera un coin de la classe

ou on utilisera la salle de jeux pour les plus fortunées.

11° Prévoir une *exposition permanente* des meilleurs dessins d'enfants sur les murs à l'aide de baguettes de bois. Utiliser les appuis de fenêtres, casiers, etc., pour les modelages, assiettes décorées, plantes.

12° *Un grand livre de vie collectif* pourra être constitué avec les textes journaliers écrits à l'encre de Chine en gros caractères illustrés et collés sur carton fort. Relié avec des anneaux et disposé dans un coin de la classe il pourra être lu et consulté à loisir.

13° Si vous utilisez les cubes (les meilleurs sont les très gros) chez les bébés, pensez à la natte qui protégera du bruit ou à défaut à la couverture.

14° *Le piano, le tourne-disques* avec son meuble à disques, trouveront bien entendu leur place de choix chez nous.

Le placard ou les casiers pour ranger les jouets chez les petits aussi.

Quant à la décoration des classes et des salles, elle sera une *décoration constamment renouvelée* par les apports enfantins.

15° *La cour de l'école et le jardin* sont des milieux extrêmement riches si on sait les aménager : il faudra y introduire le milieu vivant : lapins, poules, oiseaux, petits vivariums, plantations de légumes et fleurs, arbres fruitiers, etc., et le milieu d'expériences : bassins avec eau, sable, balançoires, échelles, portillon de gymnastique, pelouses, arbres où on peut grimper. Tout ceci dans le meilleur des cas.

Nous verrons dans le prochain article l'organisation du travail journalier.

Mad. PORQUET (Nord).

## LES VACCINATIONS = JURISPRUDENCE

QUESTION : Il serait intéressant que vous citiez des cas de relaxation qui fassent jurisprudence.

Nous lisons dans le « Bulletin n° 4 de la Ligue contre les vaccinations » :

### JURISPRUDENCE

La prescription a été invoquée par M<sup>e</sup> Georges Moreau en deux circonstances récentes, notamment :

1° En la défense de M. B..., poursuivi devant le tribunal de simple police de Noisy-le-Sec, le 7 octobre dernier, pour refus de vaccination antivariolique.

La relaxe a été prononcée, pour « prescription acquise, définitive et non contestée ». Ce jugement fait jurisprudence ;

2° En la défense de M. Dubost, à La Londe, membre de la Ligue, cité devant le tribunal d'Elbeuf pour refus de vaccination A.D.T.

M<sup>e</sup> Georges Moreau a plaidé l'argument du « défaut de visa » et subsidiairement, de toute manière, la prescription acquise.

L'affaire est en délibéré, mais la prescription rend la relaxe inévitable.

3° En la défense de M. Closse, également membre

de la L.N.C.V., M<sup>e</sup> Moreau a soutenu, le samedi 13 novembre, devant le tribunal de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure), la prescription acquise. Là encore, il s'agit du défaut de vaccination antivariolique, constaté par procès-verbal quelque peu tardif puisque dressé quatre ans, cinq mois et six jours après l'expiration du délai légal de vaccination.

D'autre part, notre dévoué vice-président, M<sup>e</sup> Frédéric Hoffet, du Barreau de Strasbourg, a soutenu, devant le tribunal de Mulhouse, la défense de M. Paul Briffa, membre de la Ligue, pour refus de vaccination.

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que le juge de Mulhouse a repoussé la prescription, pourtant largement acquise (quatre ans) et condamné à 300 francs d'amende M. Briffa, qui s'est immédiatement pourvu en cassation.

Sans doute, l'Alsace-Lorraine jouit-elle d'une jurisprudence et d'une procédure un peu particulières, mais en admettant que le tribunal justifie sa décision, il appartiendra à la juridiction suprême de se prononcer en dernier ressort et ce ne sera pas là le moindre résultat acquis par la résistance organisée de nos amis alsaciens.